

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 03 juillet 2020 Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2020 du Maire-adjoint sortant, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 03 juillet 2020 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Délibération n°D_2020_07_03_09</p>	<p>Etaient présents : M. BRUNIER Marc, M. BUDA Louis, M.CANICATTI Georges, Mme CECCON Anne-Marie, Mme CHEN Carole, Mme COMBES Emilie, M. COME Christophe, M. EUSTELLE Laurent, M. GECHELE Jean-Philippe, M. LANGLOYS Julien, Mme MARECHAL Pierrette, Mme MASSON Josiane, Mme PAKOSZ Cécile, M. PIAZZONI Christophe, M. REGARD Norbert</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent EUSTELLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (S.I.E.S.S.)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 février 1921 portant création du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel, modifié ;

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune de Contamine-Sarzin ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE**

- M. Georges CANICATTI domicilié 42, chemin des Cheneviers à Contamine-Sarzin (74270)

Délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel.

- M. Louis BUDA domicilié 44, impasse des Lauriers à Contamine-Sarzin (74270)

Délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel.

La présente délibération sera notifiée au président du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le 06/07/2020
ID : 074-217400860-20200703-D_2020_07_03_09-DE

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 18 septembre 2020</p> <p>Et de la publication le : 06 juillet 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 18 septembre 2020</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

